



RETRAITE MADELIN, PERP, Article
83, PER

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE SALARIÉ /
NON SALARIÉ

RETRAITE DE BASE SALARIÉ / NON
SALARIÉ

CALCUL DU
MONTANT DE
LA RETRAITE



DÉTERMINER LA
DATE DE DÉPART
À TAUX PLEIN



Mme Dubois a 56 ans. Elle a été salariée de 1991 à 1998 d'une petite PME. En 1999, elle fonde sa propre entreprise et devient TNS (travailleuse non salariée). Elle gagne aujourd'hui 50 000 € par an grâce à son activité et se demande à quel âge pourra-t-elle partir en retraite et comment optimiser sa situation personnelle.

Coût du bilan : 1400 €

M. Durand a 55 ans. Après des études de médecine et quelques années à l'hôpital, il décide en 2005 de s'installer en tant que neurologue à son compte. Il gagne aujourd'hui 110 000 € par an. Du fait de ses longues études, M. Durand se demande s'il arrivera à partir à la retraite avant 67 ans et combien il percevra.

Coût du bilan : 1600 €



RÉDUCTION COUPLE DE 15 % SUR LE GLOBAL : COUPLE = ASSOCIÉS ou CONJOINTS - Réduction valable si signature de la deuxième lettre de mission avec une réalisation dans les 24 mois glissants suivants (pas de réduction couple pour les missions de conseil complémentaire).